

Commune de FISLIS

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du vendredi 10 janvier 2025 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 6 janvier 2025.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (7) : M. LIBIS Clément, M. RENGGLI Gérard, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine et M. RICHARD Olivier.

Absentes excusées (2) : Mme STAECHELIN Nathalie et Mme DURAND Marie-Michelle donne procuration à M. RENGGLI Gérard.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024
3. La Poste tableau de classement des voies
4. Taxe foncière sur le non bâti
5. Commission de sécurité
6. Divers (programme des manifestations 2025, vœux du Maire, urbanisme ...)

1. Désignation du secrétaire de séance 2025/1

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 2025/2

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis, aucune observation n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. La Poste tableau de classement des voies 2025/3

Le Maire présente la prestation proposée par la Poste (Geoptis) pour la réalisation d'un tableau de classement des voies, avec un tarif groupé pour plusieurs communes.

Ce classement des voies permet de réaliser un inventaire complet des voies communales pour un montant de 3 200 € HT soit 3 840 € TTC, cette mise à jour peut être prise en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'autoriser** le Maire à signer le devis de tableau de classement des voies avec Geoptis et tous les documents nécessaires.

4. Taxe foncière sur le non bâti 2025/4

Le Maire fait part d'un courrier sur l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti rédigé par la FDSEA 68, les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin et la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

En effet ces derniers demandent aux communes de baisser le taux de la taxe foncière sur le non bâti pour le ramener progressivement au niveau du taux du foncier bâti. Le taux moyen de l'ensemble des départements du Grand Est se situe à 29,62 %.

Le Maire présente les taux de la commune :

Récapitulatif taxe foncière sur le non bâti de 2016 à 2024

Année	Base	Taux du non bâti	Montant perçu	Pour info, taux du bâti
2016	31 000 €	29,95%	9 285 €	7,56%
2017	31 200 €	29,95%	9 344 €	7,56%
2018	31 600 €	31,52%	9 960 €	7,96%
2019	32 600 €	31,52%	10 276 €	7,96%
2020	32 200 €	31,52%	10 149 €	7,96%
2021	32 700 €	33,15%	10 840 €	22,22%
2022	35 100 €	33,15%	11 636 €	22,22%
2023	36 400 €	33,15%	12 067 €	22,22%
2024	37 817 €	33,88%	12 812 €	22,71%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **de ne pas modifier** le taux du foncier non bâti pour 2025 et demande au Maire de répondre au courrier envoyé par les instances agricoles.

5. Commission de sécurité 2025/5

La commission de sécurité s'est réunie et fait les propositions suivantes :

- Rue de Bouxwiller : 2 chicanes en face à face, en dur, franchissable, zone à 30 km/h.
- Rue de Linsdorf : vers la grange communale marquage central ligne blanche et zone à 30 km/h.
- Ecole : marquage jaune pour le bus, 3 places de parking et des balises en dur juste avant le passage piéton quand on vient de Bouxwiller.
- Rue Principale (vers le n° 8) : installation de bordures en dur comme rue de Bouxwiller.

Le conseil municipal est favorable à ces propositions, l'avis de la CEA sera demandé avant de demander des devis.

6. Divers

- Les manifestations prévues cette année sont Elsassputz le samedi 15/03 et la journée citoyenne le samedi 17/05. D'autres événements sont à l'étude.
- Aucune demande d'urbanisme n'a été enregistrée depuis le 6 novembre.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 12 février 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,
Clément LIBIS

La secrétaire de séance,
Caroline ELLENBERGER